



**ACADÉMIE  
DE STRASBOURG**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Bas-Rhin

Strasbourg, le 16 mars 2022

## **Scolarisation des enfants nouvellement arrivés d'Ukraine**

La France est mobilisée pour l'accueil des réfugiés venant d'Ukraine. Le code de l'Éducation garantit l'accès à l'instruction à tous les enfants âgés de 3 à 16 ans et l'obligation de formation pour les enfants de 16 à 18 ans sur le territoire national. L'accueil des ukrainiens déplacés ou expatriés de retour en France se traduira par une attention particulière à la scolarisation de leurs enfants, afin de créer le cadre d'apprentissage le plus sécurisant possible pour ceux-ci.

Une cellule départementale dédiée au suivi de la scolarisation des enfants ukrainiens a été mise en place dans le Bas-Rhin sous le pilotage du Directeur académique des services de l'Éducation nationale. Elle agit en lien étroit avec les services de la Préfecture du Bas-Rhin et la délégation territoriale ARS du Bas-Rhin.

### Procédures d'accès à la scolarisation

- Dans le premier degré, les enfants sont inscrits par leurs responsables légaux en mairie pour être scolarisés selon leur classe d'âge dans les écoles maternelles et élémentaires. Les inspecteurs de l'Éducation nationale en charge de circonscription sont les interlocuteurs privilégiés des maires sur ces questions.
- Dans le second degré, les responsables légaux sont accueillis au centre d'information et d'orientation (CIO) le plus proche de leur lieu d'hébergement. L'établissement scolaire (collège ou lycée) du secteur peut favoriser la prise de contact avec le CIO qui évalue les besoins de scolarisation. Le niveau de classe adapté et les besoins d'accompagnement dans l'apprentissage de la langue française seront ainsi identifiés. Les services départementaux de l'Éducation nationale notifient ensuite l'affectation de l'élève dans un établissement scolaire public pour inscription.

### Modalités pédagogiques de scolarisation

L'inclusion dans les classes ordinaires constitue la modalité principale de scolarisation. Cet objectif peut nécessiter temporairement des aménagements pédagogiques et des dispositifs particuliers : unités pédagogiques pour les élèves allophones arrivants (UPE2A) 1<sup>er</sup> degré et 2<sup>nd</sup> degré ou modules de soutien linguistique.

Dans tous les cas, l'ensemble des équipes pédagogiques et éducatives sont impliquées dans l'accueil des élèves en cours d'année scolaire et dans l'apprentissage du français de scolarisation pour les allophones. Le Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV) met à disposition des ressources pédagogiques et opère une mission de conseil auprès des équipes d'école ou de circonscription et d'établissement.

Plus largement, une attention particulière est portée par tous les personnels de l'Éducation nationale, notamment les personnels de santé scolaire, à l'état de santé des enfants concernés, déplacés ou expatriés de retour en France, après le traumatisme qu'ils auront vécu.

Les dispositifs « Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE), mis en place par le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports en lien avec le ministère de l'intérieur, sont également mobilisés au profit des familles d'enfants ukrainiens scolarisés qui le souhaitent.

Coordonnées des centres d'information et d'orientation du département du Bas-Rhin

CIO de Haguenau 27 Rue de la Redoute, 67500 Haguenau 03 88 93 82 71 <a href="mailto:cio.haguenau@ac-strasbourg.fr">cio.haguenau@ac-strasbourg.fr</a>	CIO de Schiltigheim 8a Rue Principale, 67300 Schiltigheim 03 88 62 34 31 <a href="mailto:cio.schiltigheim@ac-strasbourg.fr">cio.schiltigheim@ac-strasbourg.fr</a>
CIO d'Illkirch 146 D Route de Lyon, 67400 Illkirch 03 88 67 08 39 <a href="mailto:cio.illkirch@ac-strasbourg.fr">cio.illkirch@ac-strasbourg.fr</a>	CIO de Sélestat Rue du Général Gouraud, 67600 Sélestat 03 88 92 91 31 <a href="mailto:cio.selestat@ac-strasbourg.fr">cio.selestat@ac-strasbourg.fr</a>
CIO de Molsheim 1 Rue du Maréchal Kellermann, 67120 Molsheim 03 88 38 16 79 <a href="mailto:cio.molsheim@ac-strasbourg.fr">cio.molsheim@ac-strasbourg.fr</a>	CIO de Strasbourg Cité Administrative Gaujot 14 Rue du Maréchal Juin, 67000 Strasbourg 03 88 76 77 23 <a href="mailto:cio.strasbourg@ac-strasbourg.fr">cio.strasbourg@ac-strasbourg.fr</a>
CIO de Saverne 16 Rue du Zornhoff, 67700 Saverne 03 88 91 14 94 <a href="mailto:cio.saverne@ac-strasbourg.fr">cio.saverne@ac-strasbourg.fr</a>	